

# ACCORD CADRE RELATIF AU TRAVAUX DE CABLAGE DU RESEAU INFORMATION DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

## CADRE DE REPONSE DU MEMOIRE TECHNIQUE

Le candidat renseigne le présent cadre de réponse technique dans sa totalité pour permettre à l'acheteur de juger du savoir-faire du candidat dans le domaine d'activité relatif à la présente consultation et de déterminer l'offre "techniquement" la mieux disant au regard du barème de notation des offres définis au Règlement de Consultation (RC).

A cet effet, le candidat devra porter une attention particulière à la qualité de la réponse technique. A ce titre, le candidat précisera tous les éléments de réponse et informations relatives aux items du mémoire technique.

Il peut ajouter des annexes, notamment des fiches techniques afin de préciser les informations transmises. Il indique dans ce cas les références et numéros de page dans le présent document.

Le candidat est informé que toute absence de renseignement pour un ou plusieurs items du mémoire technique concourant à la notation et au classement de l'offre entraîneront pour le ou les items concernés l'attribution d'une note nulle (zéro).

**Dans le cadre de la présente procédure de consultation, le mémoire technique est rendu contractuel.**

## CADRE DE REPONSE DU MEMOIRE TECHNIQUE

### 1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX RELATIFS A LA SOCIETE

#### 1.1 - Interlocuteur(s) référent(s) dédié(s) à l'exécution du marché

##### Référent principal :

- NOM, Prénom : [David Rutigliano](#)
- Titre, Fonction : [Ingénieur d'Affaires](#)
- Adresse : [180, avenue de l'Europe – 38330 Montbonnot-Saint-Martin](#)
- Téléphone : [04.76.99.06.13](#)
- Télécopie : -
- Courriel : [d.rutigliano@spie.com](mailto:d.rutigliano@spie.com)

##### Référent suppléant :

- NOM, Prénom : [Gilles Giraud](#)
- Titre, Fonction : [Projeteur](#)
- Adresse : [180, avenue de l'Europe – 38330 Montbonnot-Saint-Martin](#)
- Téléphone : [04.76.99.06.19](#)
- Télécopie : -
- Courriel : [gilles.giraud@spie.com](mailto:gilles.giraud@spie.com)

## 1.2 - Identité de la société (siège social) :

- Forme juridique : Société par actions simplifiée
- Capital social : 16 240 000. 00 Euros
- Nom ou dénomination sociale : SPIE ICS
- Adresse (siège social) : 148 Avenue Pierre Brossolette CS 20032 92247 MALAKOFF  
CEDEX
- N° TVA intracommunautaire : FR48319060075
- Téléphone : 01 41 46 41 46
- Télécopie
- Courriel : -
- Site internet : [www.spie-ics.com](http://www.spie-ics.com)
- Personne habilitée à engager la société :
- Nom - Prénom : Olivier MARTIN, Directeur de Département
- Téléphone : 04.72.81.81.81
- Courriel : [olivier.martin@spie.com](mailto:olivier.martin@spie.com)

### 1.3 - Identité de la société (filiale ou agence responsable de l'exécution du marché)

Nom ou dénomination sociale : [SPIE ICS](#)

#### Etablissement

- Adresse : [INOVALLEE - 180 Avenue de l'Europe - 38330 MONTBONNOT-SAINT- MARTIN](#)
- Téléphone : [04 76 99 06 06](#)
- N° SIRET : [319 060 075 01480](#)
- 
- N° TVA intracommunautaire : [FR48319060075](#)
- Courriel :
- Site internet : [www.spie-ics.com](http://www.spie-ics.com)
- Personne habilitée à engager la société (filiale ou agence responsable de l'exécution du marché) :
- Nom - Prénom : [Olivier MARTIN](#)
- Téléphone : [04.72.81.81.81](#)
- Courriel : [olivier.martin@spie.com](mailto:olivier.martin@spie.com)

## 1.4 - Référent(s) administratif du marché

### Référent principal :

- NOM, Prénom : [Corine FILIOR](#)
- Titre, Fonction : [Chef de projet administratif](#)
- Adresse : [180, avenue de l'Europe – 38330 Montbonnot-Saint-Martin](#)
- Téléphone : [04.76.99.06.06](#)
- Télécopie : -
- Courriel : [c.filior@spie.com](mailto:c.filior@spie.com)

### Référent suppléant :

- NOM, Prénom : [David Rutigliano](#)
- Titre, Fonction : [Ingénieur d'Affaires](#)
- Adresse : [180, avenue de l'Europe – 38330 Montbonnot-Saint-Martin](#)
- Téléphone : [04.76.99.06.13](#)
- Télécopie : -
- Courriel : [d.rutigliano@spie.com](mailto:d.rutigliano@spie.com)

## 1.5- Référent(s) technique du marché

### Référent principal :

- NOM, Prénom : [David Rutigliano](#)
- Titre, Fonction : [Ingénieur d'Affaires](#)
- Adresse : [180, avenue de l'Europe – 38330 Montbonnot-Saint-Martin](#)
- Téléphone : [04.76.99.06.13](#)
- Télécopie : -
- Courriel : [d.rutigliano@spie.com](mailto:d.rutigliano@spie.com)

### Référent suppléant :

- NOM, Prénom : [Gilles Giraud](#)
- Titre, Fonction : [Projeteur](#)
- Adresse : [180, avenue de l'Europe – 38330 Montbonnot-Saint-Martin](#)
- Téléphone : [04.76.99.06.19](#)
- Télécopie : -
- Courriel : [gilles.giraud@spie.com](mailto:gilles.giraud@spie.com)

## 2 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA MISE EN ŒUVRE DU MARCHÉ

### 2.1 - Item 1. (Note sur 30)

#### **Moyens humains et matériels affectés à l'exécution du marché.**

#### **2.1.1 Moyens humains dédiés à l'exécution du marché (Note sur 10) :**

Fournir tous les documents permettant l'appréciation des moyens humains affectés à l'exécution du marché et en particulier :

- La liste nominative détaillée de toutes les personnes qui seront affectées à la réalisation des prestations d'installation et de maintenance du câblage de chaque site.

Les différents interlocuteurs susceptibles d'intervenir lors de la réalisation des prestations d'installation et de maintenance du câblage sont :

- Marc MIGOTTI
  - Cataldo RUTIGLIANO
  - Johann PIVETTA
  - Axel SACHET
  - Julien GOHIERRE
  - Sébastien RINALDI
- Les curriculums vitæ avec les niveaux de qualification des techniciens affectés à la réalisation des opérations d'installation et de maintenance des équipements constituant le présent marché (expériences, certifications et qualifications (initiales et spécifiques) des personnels à disposition de l'exécution de l'accord cadre)

Vous trouverez dans l'annexe « 2.1.1 Moyens humains\CV » les différents curriculums vitæ avec les niveaux de qualifications des techniciens susceptibles d'intervenir lors de la réalisation des prestations d'installation et de maintenance du câblage.

- Les certificats de formation de chaque technicien intervenant, attestant de leur capacité et connaissances pour effectuer les opérations d'installation et de maintenance

Vous trouverez dans l'annexe « 2.1.1 Moyens humains\Certification » la certification excel de SPIE ICS et les habilitations des techniciens susceptibles d'intervenir lors de la réalisation des prestations d'installation et de maintenance du câblage.

## 2.1.2 Matériels dédiés à l'exécution du marché (Note sur 20) :

Fournir tous les éléments descriptifs permettant l'appréciation des outils techniques et des moyens matériels utilisés pour la réalisation de l'ensemble des opérations définies dans le présent marché :

- Les fiches techniques des outils et appareils de mesures, ainsi que la quantité par agence ou par agent

Vous trouverez dans l'annexe « 2.1.2 Matériels dédiés\appareils de mesures » les fiches techniques des outils et appareils de mesure habituellement utilisés par SPIE ICS :

- Tests liaisons cuivre : FLUKE DSX 8000
- Tests Fibre Optique : IDEAL NETXORKS OTDR II
- Les moyens logistiques

Les moyens techniques spécifiques à ce dossier sont :



**Vêtement de travail aux couleurs de l'entreprise**  
Equipements de protection individuelle



**Véhicules :**

Un véhicule de type camionnette est attribué à chaque technicien



**Outillage :**

Chaque intervenant est doté d'une caisse à outil « métier »  
Un outillage collectif est à disposition, il s'agit à titre d'exemple :  
Perceuses, visseuses, meuleuses, ...



**Moyens de communication :**

Chaque technicien possède un téléphone portable.  
Des jeux de talkie-walkie peuvent être mis à disposition des techniciens.



**Outils de mesure individuels :**

- Multimètres,
- Pincès ampère métrique,
- ...
-



- Les logiciels utilisés pour éditer des plans de bâtiments et notifier les chemins de câble

Pour éditer les plans de bâtiments ainsi que pour notifier les chemins de câble, SPIE ICS utilisera les logiciels suivants :

- Autocad 2019
- Microsoft Visio online
- Les fiches techniques de chaque matériel proposé en fourniture mentionnés au BPU, ainsi que leur durée de garantie (câbles, connecteurs, bandeaux de prise, plastrons, goulottes, armoires réseau, ...)

Vous trouverez dans l'annexe « 2.1.2 Matériels dédiés\docs techniques » les différentes fiches techniques des matériels proposés en fourniture mentionnés dans le BPU.

Câblage garantie 20 ans

## **2.2 - Item 2. (Note sur 10)**

### **Organisation et gestion mises en œuvre pour la réalisation des prestations.**

#### **2.2.1. Organisation pour des demandes d'installation (note sur 5) :**

Fournir tous les documents descriptifs permettant l'appréciation de l'organisation pour des installations définies dans le présent marché et en particulier :

- Les modalités de traitement des demandes d'installations.

Les demandes d'installations seront traitées après leur réception via e-mail ou appel téléphonique durant les horaires 8-12h et 13h30-17h30 en jours ouvrés.

- L'organisation et les moyens mis en œuvre pour qualifier la demande et établir les devis (horaires d'ouvertures, délai d'intervention...)

Suite à la réception d'une demande, une prise de rendez-vous avec l'INP sera effectuée sous une semaine. Cette visite sur site permettra de valider conjointement le périmètre d'intervention et de rédiger un devis qui sera envoyé à l'INP pour validation.

A la réception du bon de commande ou signature du devis, la réalisation des travaux sera effectuée sous 1 à 3 semaines.

- La méthodologie et les procédures mises en œuvre pour calculer le métrage.

Afin de calculer le métrage, SPIE ICS utilisera lors de la visite sur site un odomètre et/ou effectuera les mesures sur plans.

- La documentation fournie à la fin du chantier

A la fin du chantier, un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) sera transmis à l'INP contenant :

- Les plans d'implantations
- Les tests des liaisons fibre optique et/ou tests des liaisons cuivre
- Les documentations des produits installés

### **2.2.2. Organisation pour des demande de maintenance (note sur 2) :**

Fournir tous les documents descriptifs permettant l'appréciation de l'organisation pour le service après-vente définies dans le présent marché et en particulier :

- Les modalités de traitement des demandes de dépannage.

Les demandes de dépannage seront traitées après leur réception via e-mail ou appel téléphonique durant les horaires 8-12h et 13h30-17h30 en jours ouvrés.

SPIE ICS dispose également de différents Centres de Services ayant la possibilité de recevoir les demandes de dépannage en dehors de cette plage d'ouverture. Cette offre de service ne fait pas partie de notre proposition.

- L'organisation et les moyens mis en œuvre pour assurer le service après-vente (horaires d'ouvertures, délai d'intervention...)

Le pilotage de la satisfaction de l'INP sera effectué par votre interlocuteur privilégié. Les demandes de service après-vente seront traitées après leur réception via e-mail ou appel téléphonique durant les horaires 8-12h et 13h30-17h30 en jours ouvrés.

### **2.2.3. Organisation et gestion des stocks matériels et pièces détachées (note sur 3) :**

Faire une note méthodologique en développant les points suivants et fournir tous les éléments descriptifs :

- Solutions mises en œuvre pour assurer la disponibilité des matériels et des équipements concernés par le présent CCTP afin de réduire les délais d'indisponibilité et satisfaire aux exigences de l'obligation de résultat.

Afin de s'assurer de la disponibilité des matériels et des équipements concernés par le marché, SPIE ICS s'appuiera sur :

- Un stock interne de proximité situé à Montbonnot-Saint-Martin
- Des fournisseurs locaux pour diminuer les délais d'acheminement
- Listing et localisation du stock du matériel

Le stock interne de proximité se trouve à l'adresse suivante :

***180, avenue de l'Europe – 38330 Montbonnot-Saint-Martin***

### **2.3 - Item 3. (Note sur 10)**

#### **Performances en matière de protection de l'environnement.**

Présentation du Schéma d'Organisation de la Gestion et de l'Élimination des Déchets (SOGED) pour répondre à la législation en vigueur et aux exigences du marché. Il précisera les procédures mises en place pour l'élimination des matériels, ainsi que le recyclage des emballages et des consommables.

Constitutif de la mission et de l'identité de SPIE, le développement durable est à la fois une philosophie de l'entreprise, un système de management et une source de création de valeur sur le moyen et le long terme. Pour développer ses activités et assurer sa pérennité dans un contexte où les enjeux éthiques, environnementaux et sociétaux gagnent en importance, SPIE a inscrit le développement durable au cœur de sa stratégie de croissance avec l'ambition d'être un moteur de changement et de progrès durable pour l'ensemble de ses parties prenantes. Cette stratégie s'articule notamment à travers 3 axes du développement durable :

- Progrès social
- Respect de l'environnement
- Développement économique

Pour répondre à la problématique de prise en charge des déchets ou des équipements en fin de vie (notamment en ce qui concerne les matériels installés avant le 13 août 2005 – date de la directive sur la gestion des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) SPIE ICS s'appuie sur son organisation logistique permettant de proposer à nos clients une démarche globale de revalorisation des anciens matériels ainsi que des traitements des déchets.

Afin de limiter le risque de pollution lié à la gestion des déchets, SPIE met en avant 2 axes majeurs de prévention, « Prévenir les déchets, c'est éviter d'en produire » et « Trier les déchets c'est l'opportunité de les revaloriser » :

Avant le chantier, penser déjà « prévention déchets » :

- Calculer précisément la quantité de matériaux à acheter
- Privilégier les matériaux robustes, recyclés (isolant en cellulose de papier, en liège...), recyclable, facilement démontable.
- Sélectionner les fournisseurs proposant des emballages réduits, consignés (palettes...) ou facilement valorisable (cartons...)

Sur le chantier, réduire les pertes et les chutes de matériaux :

- Stocker les matériaux à l'abri des intempéries
- Opter pour des matériaux en vrac, des éléments standards, préfabriqués...

Trier les déchets c'est l'opportunité de les revaloriser :

- Trier et faire respecter les consignes de tri
- Séparer les déchets dangereux, des déchets non dangereux.
- Identifier les lieux de stockage en fonction des types de déchets afin d'en faciliter le tri
- Séparer les déchets dès qu'ils sont produits : cela évite la contamination par d'autres déchets
- Définir des lieux précis de stockage des déchets
- Conserver et enregistrer les bordereaux de suivi des déchets

SPIE ICS peut également réaliser, au moment du tri des équipements, un référencement détaillé : désignation, n° de série, n° d'article par défaut et n° d'immobilisation. Les déchets seront traités conformément au Décret 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la récupération et au traitement des Déchets d'Equipements Electriques & Electroniques (DEEE).

La prestation de démantèlement et de valorisation sera réalisée, sur un site classé ICPE et certifiés ISO 9001 d'un partenaire sous-traitant de SPIE ICS, selon les normes en vigueur.

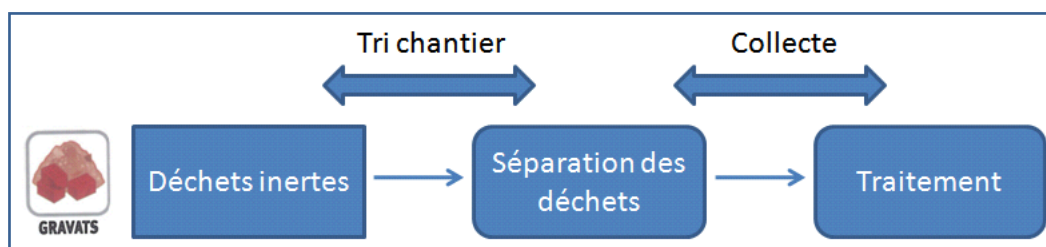
SPIE a la responsabilité de la gestion de tous les déchets (hors Amiante, SF6 et PCB) générés par les travaux pendant toute la durée de la prestation.

A ce titre, SPIE doit identifier et lister les déchets susceptibles d'être produits lors des travaux et préconiser leur mode de traitement :

Type de déchet	Sigle	Suivi des déchets / Traçabilité	Sigle
<b>Déchets inertes</b> = déchets solides minéraux ne pouvant subir aucune transformation physique ou biologique.	DI	<b>Bon d'enlèvement</b> -Sont émis par le transporteur	BE
<b>Déchets non Dangereux</b> = papier, carton, bois, plastiques... Ces déchets n'ont pas de caractère dangereux. Ils sont recyclables et doivent être, en général, valorisés.	DND		
<b>Déchets Dangereux</b> = ces déchets dont la nature physico-chimique peut être source d'atteintes particulières à l'environnement, doivent d'une façon générale, faire l'objet de traitements particuliers prévenant tout risque de pollution.	DD	<b>Bordereau de suivi des déchets dangereux</b> -Sont émis par SPIE	BSD
<b>Déchets Sous Responsabilité client</b> = déchets contenant du PCB ou de l'amiante = déchets contaminés par du PCB ou de l'amiante  Nota : installations mobile de traitement des PCB (voir ci-dessous)	PCB A	<b>Tri et Entreposage Temporaire.</b> - Mode opératoires validés avec le client - Information du client lors de la production effective des déchets. - Tri et stockage temporaires sur le chantier dans une zone dédié comportant les moyens de rétention adaptés. - Enlèvement et retraitement par le client	

## Mise en œuvre

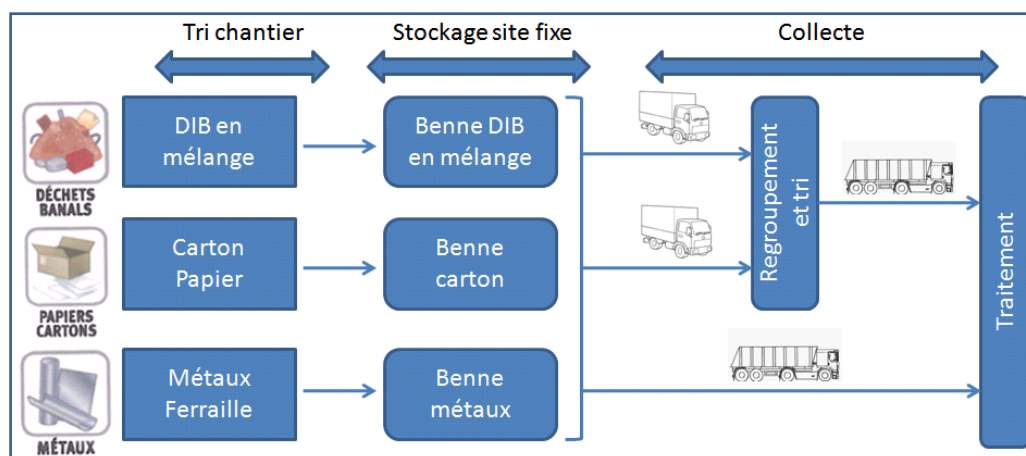
### Déchets inertes (DI)



Sur le chantier, les déchets inertes sont séparés des autres déchets puis sont amenés :

- Soit en centre de tri de déchets de chantiers
- Soit en décharge réglementée.

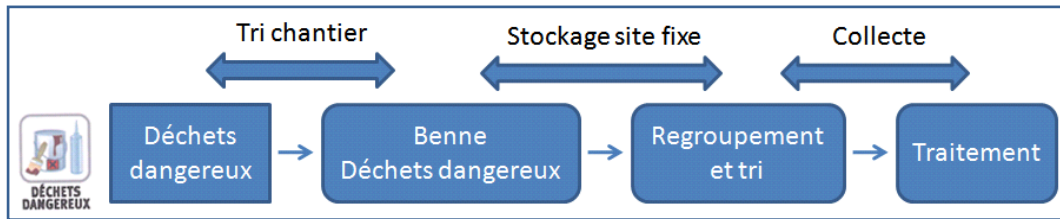
### Déchets non Dangereux (DnD)



Conformément à la réglementation des 5 Flux les métaux, le verre, le plastique le carton/papier et le bois sont triés en vue de leur revalorisation. Le tri est organisé en fonction de la taille et de la durée des chantiers : pour les gros chantiers centre de tri sur chantier avec des bennes différenciées, pour les chantiers générant peu de déchets benne DIB en mélange le tri étant assuré par le prestataire chargé du traitement, pour les chantiers de courte durée collecte par les équipes chantier et regroupement sur un site de l'entreprise disposant d'un centre de tri.

Dans tous les cas les déchets sont ensuite collectés est collecté par des entreprise agréées, appliquant la réglementation des 5 Flux, telles que PRAXY, PAPREC, VEOLIA ... avec lesquelles SPIE a négocié des contrats cadre nationaux. L'ensemble des volumes ainsi triés génère des BSD qui font l'objet d'un suivi.

## Déchets dangereux (DD)



Les déchets dangereux sont systématiquement triés et mis dans un contenant spécifique aux déchets dangereux. Ils sont repris par un prestataire agréé qui fournit un bordereau de suivi des déchets dangereux (BSDD) afin d'en assurer la traçabilité.

Le stockage et l'utilisation des produits chimiques (type bombe aérosol, peinture, ...) sont limités au strict nécessaire en tenant compte de la compatibilité des différents produits. Les FDS (Fiches de Données Sécurité) sont disponibles sur le chantier et, si nécessaire présentées et commentées aux utilisateurs.

Les déchets souillés par des produits chimiques : bombes aérosol, bidons vides, chiffons, pinceaux... sont stockés temporairement dans des conteneurs dédiés et identifiés de manière à éviter tout mélange dangereux. Ils font l'objet d'un enlèvement et d'un traitement par une filière appropriée.

## Traitement des PCB

L'enlèvement, le retraitement et l'élimination des équipements contenant du PCB est à la charge de l'INP.

Si nécessaire, après dépose, SPIE organise un stockage temporaire sur le site faisant appel à des bacs de rétention appropriés, avant l'enlèvement pour retraitement par le client.

Dans le cas de matériels présentant une suspicion de présence de PCB un prélèvement et des analyses sont effectués pour déterminer les modalités de prise en charge et de retraitement à mettre en œuvre.

## Stockage Temporaire

Le plan de balisage le Plan de Balisage unique intègre tous les besoins de balisage, de zones de stockage et d'entreposage des déchets des différents Intervenants sur le site concerné par le projet. Après présentation en inspection commune préalable ou en plan de prévention, et approbation par les participants (notamment : coordonnateur sécurité, exploitant ou co-exploitant du poste, représentant du chargé d'exploitation, équipe projet client), le plan unique est communiqué aux Intervenants et à l'équipe projet et affiché à l'entrée du site ou du poste, protégé des intempéries, et visible par tous les Intervenants.



## **SPIE et les risques liées aux nuisances**

Les dispositions ci-après sont prises afin de limiter les risques liés aux nuisances suivantes : visuelles, sonores, pollution de l'air, pollution des sols et de l'eau.

### **Nuisances visuelles ou paysagères**

Les moyens de prévention mis en place par SPIE pour limiter les nuisances visuelles se déclinent notamment par :

- L'organisation des retours des déchets et autres résidus des bases vie dans les centres de travaux ou mise en décharge direct.
- Le maintien d'un environnement de travail propre et rangé.
- L'organisation des zones de stockages (matériaux, matériels, déchets).
- La remise en état des lieux après le repli du chantier.
- La garantie du bon état de nos installations de chantier (bungalow...).

### **Nuisances sonores**

La maîtrise des nuisances sonores, chez SPIE, passe par une bonne préparation de ses chantiers qui comprend :

- La sensibilisation du personnel chantier aux contraintes de l'environnement ;
- Une programmation horaire adaptée,
- L'utilisation de matériels d'un niveau sonore acceptable selon la situation géographique (proximité de riverains), identifiés en Annexe.
- L'adaptation des matériels et modes opératoires des travaux.

### **Pollution de l'Air**

Un des principes fondamentaux de prévention chez SPIE est « Prévenir la pollution, c'est éviter d'en produire », dans le cas de la pollution de l'air cela se traduit par :

- Limiter les déplacements et adopter une conduite des véhicules souple et fluide : éco-conduite
- Limiter l'utilisation des machines et appareils énergivores
- Éteindre les véhicules et engins non utilisés
- Entretien et contrôler les véhicules et engins de chantiers afin de limiter les émissions anormales de polluants (Annexe).
- Présence d'extincteur dans les véhicules et bungalows de chantiers pour prévenir tout risque d'incendie.
- Récupération des déchets dans les bennes adaptées
- Effectuer une DICT et prendre toutes les mesures préventives nécessaires afin d'éviter les ruptures et fuites de conduites

## Pollution des sols/sous-sols et de l'eau

Les principales prescriptions environnementales pour maîtriser le risque de pollution des sols, sous-sols et de l'eau sont :

Pour le transport et les véhicules :

- Fourniture de kits absorbants à utiliser en cas de fuite accidentelle sur un véhicule
- Transport en petite quantité et sur rétention ou contenant adapté
- Effectuer le lavage des véhicules en centre agréé
- Remplissage des engins et équipements avec bec verseur pour limiter les pertes et écoulements
- S'assurer que les engins sont équipés de clapet anti-retour et de vannes manuelles, et effectuer une révision régulière de l'état des flexibles
- En cas de fuite, positionner des bacs de rétention ou des tapis absorbants sous les engins

Pour le stockage :

- Rétention adaptée des produits stockés
- Limiter les quantités stockées sur les chantiers
- Identifier et maîtriser les lieux de stockage des produits dangereux

Pour les activités :

- Eviter le transvasement de produit sur sol perméable
- Faire une DICT et suivre les plans pour éviter les ruptures de canalisations
- Réduire les quantités de produits utilisés
- Utiliser les kits absorbants en cas de déversement accidentel

## Démarche de diminution de l'empreinte énergétique

Constitutif de la mission et de l'identité de SPIE, le développement durable est à la fois une philosophie de l'entreprise, un système de management et une source de création de valeur sur le moyen et le long terme. Pour développer ses activités et assurer sa pérennité dans un contexte où les enjeux éthiques, environnementaux et sociétaux gagnent en importance, SPIE a inscrit le développement durable au cœur de sa stratégie de croissance avec l'ambition d'être un moteur de changement et de progrès durable pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Cet engagement d'un développement durable est traduit explicitement par 3 axes au sein du groupe : le **progrès social**, le **respect de l'environnement** et le **développement économique**.

Cette ambition est partagée et portée par la direction générale :

« Les enjeux environnementaux, énergétiques et climatiques auxquels nous sommes confrontés, nous conduisent à réfléchir à l'avenir de nos métiers et de nos activités. La combinaison des objectifs de réduction d'émission de CO<sub>2</sub>, qui s'imposent à nos clients et à nous-mêmes, et du renchérissement constant de l'énergie, nous amènent à nous orienter de façon durable vers l'économie verte. L'économie verte peut se définir comme une économie consciente de la rareté des ressources naturelles, en particulier énergétiques, qui prend en compte les contraintes du changement climatique. Pour SPIE, cela doit se traduire par l'intégration des meilleures pratiques environnementales en conception, réalisation, maintenance et gestion de solutions pour accompagner nos clients, et par l'amélioration de nos modes de fonctionnement en interne. L'orientation vers l'économie verte doit nous permettre de saisir de nouvelles opportunités de développement, dont l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont les premiers exemples. C'est aussi un domaine où chacun peut mettre en valeur ses compétences en donnant du sens à son action sur un projet mobilisateur et motivant. Avant nos concurrents, soyons un acteur reconnu de l'économie verte et développons ensemble cette nouvelle ambition partagée, au service de nos clients. »

*Discours de Gauthier Louette, président-directeur général de SPIE, janvier 2011.*

Cette ambition partagée se traduit par différentes actions, dont quelques-unes sont décrites ci-après.

### - **L'économie verte :**

SPIE inscrit l'économie verte dans ses engagements et ses convictions, et publie deux nouveaux documents corporate, disponibles en 6 langues et en impression à la demande (Print on Demand)



"Toutes nos actions doivent intégrer les enjeux énergétiques et climatiques. Nous nous efforçons de protéger et d'améliorer l'environnement en toute occasion, en minimisant les nuisances, en optimisant les consommations de ressources et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Nous choisissons et encourageons l'utilisation de dispositifs et pratiques de gestion de l'environnement efficaces, tant en interne que chez nos clients et partenaires. Nous nous engageons à améliorer régulièrement nos performances environnementales et à contribuer à celles de nos clients."

*Extrait de "Nos Principes Directeurs"*

#### - Engagement sociétal, éthique et environnemental

Le principe « Comportement éthique » est développé dans un « Manuel de conduite éthique des affaires » qui définit des règles et formule des recommandations relatives à des situations rencontrées dans la conduite de nos affaires. Il s'applique à l'ensemble de nos collaborateurs. Régulièrement, un programme de formation est proposé dans l'ensemble des filiales de SPIE pour sensibiliser et informer plus de 2 000 responsables sur la conduite éthique des affaires.

De plus, une formation sur le droit de la concurrence a été dispensée dans l'ensemble des filiales de SPIE par la direction juridique. Enfin, un système d'alerte éthique a été mis en place.

SPIE a également manifesté son engagement vis-à-vis du Développement Durable en adhérant, dès 2003, au Global Compact (site français du Global Compact – Forum des Amis du Pacte Mondial : [www.institut-entreprise.fr](http://www.institut-entreprise.fr)). Ce Pacte invite les entreprises à adopter, à soutenir et à appliquer, dans leur sphère d'influence, un ensemble de valeurs fondamentales telles que les droits de l'homme, l'environnement, les normes du travail et la lutte contre la corruption.

SPIE met en œuvre une démarche qui permet d'améliorer ses pratiques à l'aide d'outils de reporting, d'un dialogue avec les parties prenantes et d'échanges interprofessionnels. Chaque année, les performances sociétales et environnementales d'une filiale de SPIE sont analysées par Vigeo, l'agence européenne spécialisée dans la mesure de la responsabilité sociale, afin d'identifier les pistes de progrès et de renforcer l'appropriation de la démarche sur le terrain.



SPIE ICS a été évalué par **Vigeo** sur ses performances de l'entreprise dans 5 domaines du développement durable :

- Ressources humaines
- Droits humains
- Comportement sur les marchés
- Environnement
- Engagement sociétal

**Les résultats de cet audit révèlent un engagement clair de SPIE ICS sur les objectifs de Développement Durable attachés à son cœur de métier et à ses priorités stratégiques. Le rôle d'impulsion de la Direction générale est manifeste sur les priorités qu'elle porte et doit permettre d'approfondir encore davantage la politique du Développement Durable de la société, notamment sur les enjeux non prioritaires.**